



Le 14 novembre 2020, le Sénat qui examinait le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a adopté un amendement présenté par le sénateur LR René-Paul Savary, lequel propose de porter l'âge légal de la retraite à 63 ans. Immédiatement, les réseaux sociaux se sont enflammés dénonçant une adoption en catimini de la réforme des retraites.

La réalité est un peu plus nuancée puisque, pour être définitivement adoptée, il eût fallu que l'Assemblée nationale le validât à son tour. Par ailleurs, ce fameux amendement 201 propose non pas une réforme systémique, mais la réunion d'une conférence de financement pour adopter des modifications paramétriques sur le calcul des pensions. Selon le texte sénatorial, c'est en cas d'échec de cette conférence qu'il faudrait « reporter progressivement l'âge d'ouverture des droits jusqu'à 63 ans en 2025 », mais aussi « accélérer l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour l'accès à une pension au taux plein prévu par la loi Touraine de 2014 pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965 ». Des propositions que la CGT a immédiatement qualifiées de « provocation ».

### **Ils ont dit fake news ?**

Face au tollé, la presse « bien-pensante » a tôt fait de déminer ces rumeurs alarmantes qualifiées de fake news sur le thème : non, non, non, il n'en est rien la réforme est dans les cartons depuis juillet. Aucune chance qu'elle puisse passer la barrière de la navette parlementaire, c'est Savary lui-même qui le dit. La majorité LREM à l'Assemblée nationale n'a pas non plus l'intention de modifier l'âge de la retraite par le biais du PLFSS 2021.

Pour preuve ultime que le gouvernement n'aurait pas même imaginé pouvoir suggérer une telle mesure, c'est la main sur le cœur que Christophe Castaner en personne a demandé aux députés LREM de ne pas voter cet amendement. Ouf, nous voilà rassurés pour la deuxième lecture du texte du PLFSS 2021 qui démarre ce 23 novembre 2020. Mais une réforme paramétrique peut suffire à reculer l'âge de la retraite.

### **Et le gouvernement s'active aussi sur les paramètres...**

Chose étrange, le courrier adressé par Jean Castex le 14 août 2020 au Conseil d'Orientation des Retraites missionne cette institution en urgence pour qu'elle propose des mesures paramétriques dont l'âge de départ à la retraite. Le Premier ministre sollicite des solutions : « comme le font traditionnellement les rapports du COR [sur] la contribution que pourrait apporter chacun des trois leviers que sont le montant de la pension moyenne, l'âge moyen de départ à la retraite et le taux de prélèvement à la résorption des déficits structurels du système de retraite ». Bref, si ce n'est pas un recul de l'âge légal, ce sera peut-être bien une baisse des pensions.

En tout cas, nous serons vite fixés puisque le COR est supposé rendre son rapport annuel le 26 novembre 2020. Ce n'est un secret pour personne, la crise sanitaire a creusé les déficits de la protection sociale. D'ici à ce qu'ils servent au gouvernement à justifier un nouveau tour de vis. Le groupe LREM sait qu'il peut compter sur de zélés élus LR pour l'y aider.